

COMPTE-RENDU  
CONSEIL SYNDICAL du Jeudi 30 Mars 2023 / 9h30  
Salle de Conférence - Le Pouzin

**ORDRE DU JOUR**

---

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL PRÉCÉDENT ;
2. BUDGET PRIMITIF 2023 ;
3. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU DGS DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN AUPRÈS DE L'EPIC NUMÉRIAN ;
4. RIFSEEP ;
5. ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CONDILLAC AU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN ;
6. POINT DIVERS (Urgences, ...)

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le jeudi 30 mars 2023 à 09h30 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 22 mars 2023.

Présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, M. André BIENNIER (Suppléant de M. Antoine DOS SANTOS), M. Didier BOULLE (Suppléant de M. Patrick GAUTHIER), M. Mickael BOURCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Stella BSERENI, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Khalid ESSAYAR, M. Patrick FRANCOIS (Suppléant de M. José ORENES LERMA), M. Gérard GRIFFE, M. Jérôme LEBRAT, M. Gilbert MOULIN, M. Christophe MONTBLANC, M. Jean-Louis MORIN (Suppléant de M. Bruno SENECLAUZE), M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD, Mme Julie ROUDIER (Suppléante de Mme Solange BERGERON), M. Max TOURVIEILHE.

Absent(e)s : M. Philippe DELAPLACETTE, M. Aurélien FERLAY

Excusé(e)s : M. Francis BARRY, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Clément CHAPEL, Mme Pascale DARDIER, Mme Sylvette DAVID, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Grégory MAZET, M. Gérard ROBERTON, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD
- M. Christian MASSOLA donne pouvoir à Mme Christelle REYNAUD
- M. Antoine-Alexandre CAVROY donne pouvoir à Mme Stella BSERENI
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à M. Gilbert MOULIN
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Gilbert PETITJEAN
- M. Grégory MAZET donne pouvoir à M. Mickael BOURCHARDON

Assistaient en tant qu'invités : M. Jean-Charles MANRIQUE, Mme Samantha CORVIONE et Mme Victoria BRIELLE

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 36

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>○ Pour : 36</li><li>○ Contre : 0</li><li>○ Abstention : 0</li></ul> |
|---|

Secrétaire de séance : M. Mickael BOUCHARDON

## INTRODUCTION

---

M. Jean-Charles MANRIQUE informe les membres du Conseil Syndical qu'une rencontre avec la Banque des Territoires a eu lieu.

Il informe également que nous avons l'intention de présenter une candidature pour un appel à projet en collaboration avec le Département de l'Ardèche, en mettant particulièrement l'accent sur le SDIS.

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU PRÉCÉDENT

---

Le Président invite les membres du conseil syndical à approuver le compte rendu du Conseil Syndical du 23 février 2023.

Monsieur Chaumont a pris la parole pour demander la correction d'une phrase qui avait été mal reformulé dans le compte rendu précédent.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

### 2. BUDGET PRIMITIF 2023

---

Ce projet de budget 2023 est conforme aux informations délivrées lors du dernier conseil syndical sur la situation financière du Syndicat Mixte Numérien et de l'EPIC Numérien, ainsi que sur les dysfonctionnements caractérisant les méthodes de gestion, notamment une confection parfois aléatoire.

L'exercice 2023 ne présentera donc pas de risque financier avéré, mais il devra être l'occasion impérieuse d'une remise à plat des écritures budgétaires et comptables afin de disposer de la plus grande transparence possible quant à la connaissance détaillée de nos postes de dépenses et de recettes.

S'agissant du budget consolidé du Syndicat Mixte Numérien, il convient de noter une diminution significative d'environ 1 million 300 000 euros, résultant principalement d'une écriture correspondant à une ligne d'opération de data center d'un million d'euros qui aurait dû, dans les faits, constituer une information sans traduction budgétaire, compte tenu de sa non-réalisation répétée.

S'agissant du budget consolidé de l'EPIC Numérien, il convient de noter une diminution d'environ 220 000 euros, résultant d'un ajustement des écritures, et notamment d'un calibrage au titre des achats prenant en compte les montants réellement observés en 2022.

Il est à signaler que la préparation du budget 2023 aura été marquée, pour la première fois, par l'association des responsables métiers. À cette occasion, il a été observé une absence de culture financière et budgétaire résultant elle-même d'une absence de formation budgétaire initiale, et d'un mode de fonctionnement ne les associant pas.

Les budgets précédents étaient donc confectionnés uniquement sur la base des masses préexistantes, avec l'application d'un coefficient sans réel fondement objectif. Par voie de conséquence, le recours à des mouvements infra annuels entre chapitres ne nécessitait pas une validation par l'assemblée délibérante et demeurait dans la discrétion du fonctionnement de la structure.

Le projet de budget 2023 a fait l'objet d'une attention particulière s'agissant du chapitre 012 (dépenses du personnel) pour les deux structures.

Il sera donc présenté en juin prochain, en parallèle du Compte Administratif 2022, un budget supplémentaire et une décision modificative d'investissement, intégrant une ventilation détaillée au niveau le plus fin des dépenses et recettes des deux structures. Cette mesure est indispensable pour disposer d'une connaissance détaillée et rigoureuse de l'utilisation des moyens accordés et perçus, et pour permettre un calibrage justifiable et justifié des crédits, tant en dépenses qu'en recettes. De plus, une approche analytique sera dès lors possible.

- **Intervention des élus :**

Mme Stella BSERENI : Est-ce que nous arrêtons le projet Data Center que nous avons prévu au sein de Numérian ?

M. Jean-Charles MANRIQUE : Nous ne l'arrêtons pas du tout. Nous retirons simplement les écritures car elles ne sont pas valides. C'est pourquoi nous préférons proposer un budget supplémentaire et une décision modificative en juin pour s'assurer de leur fiabilité.

Jérôme BERNARD a tenté de contacter tous les services régionaux et départementaux en vue de finaliser le pack Ardèche depuis 3 ans. Les services ont été réexaminés et il s'est avéré que des pièces annexes de nos locaux étaient en contact direct avec notre Data Center actuel. Nous allons donc le sécuriser ici. Nous sommes reconnaissants envers M. Chaumont de nous avoir alertés. Nous avons découvert que nous pouvions les utiliser dans nos locaux déjà existant.

M. Christophe MONTBLANC : Demande s'il y a une redondance de données en termes de sécurité. Jérôme BERNARD lui répond que oui.

M. Jean-Charles MANRIQUE : M. Frédéric JACOUTON va établir une procédure de normalisation des données afin qu'elle soit reconnue. Les données seront dupliquées pour assurer leur sécurité. Il serait bénéfique d'avoir une plateforme de données publiques régionale en place.

M. Jean-Luc CHAUMONT : Nous avons connu une année agitée en ce qui concerne la sécurité des données. Si nous transférons au moins les données de Privas ici, est-ce que cela garantit un niveau de sécurité minimum ?

M. MANRIQUE lui répond que oui, nous avons la capacité nécessaire au niveau du réseau électrique. Nous aurons une redondance sur deux sites.

M. Jean-Luc CHAUMONT : Nous disposions d'un bâtiment de 450 m<sup>2</sup> pour notre centre de données actuel, mais vous nous informez maintenant qu'une petite pièce pourrait suffire. Si nous avons eu connaissance de cette information auparavant, nous aurions pu économiser de l'énergie au cours de la dernière année.

M. Jean-Charles MANRIQUE : À l'époque, nous avons besoin d'une certaine superficie pour le refroidissement, avec des dimensions spécifiques. Aujourd'hui, avec les baies informatiques, nous avons pu réduire la surface nécessaire de 40% et l'énergie utilisée de 70%, ce qui signifie qu'une superficie de 2 mètres carrés suffit désormais.

Mme Christelle REYNAUD : À notre arrivée, le Data Center n'était pas sécurisé car la climatisation manquait. Nous avons déjà fait des progrès significatifs en matière de sécurité. Bien sûr, si nous devons réévaluer des décisions importantes pour l'avenir, il n'y a aucun problème à faire des études pour y parvenir.

M. Max TOURVIEILHE : Notre serveur départemental se trouve dans une pièce quatre fois plus petite et, au fil des ans, nous avons moins d'espace. Les données seront-elles dupliquées ou sur l'ensemble du service ?

M. MANRIQUE répond que nous ne le savons pas encore, nous attendons le retour de la région à ce sujet.

M. Jean-Luc CHAUMONT : Concernant le projet de la région, est-il envisagé de s'associer avec des partenaires privés ?

M. Jean-Charles MANRIQUE : Pour l'instant, ce n'est pas possible en raison de notre incapacité juridique, mais il y a une autre problématique liée au domaine de la santé, où les données sont sensibles.

M. Gilbert MOULIN : Pour valider un projet du mandat et expliquer que c'était le bon choix, il est important d'avoir la garantie que les propositions actuelles ne seront pas modifiées dans 6 mois si les choses évoluent rapidement.

Il y a également l'aspect financier de Numérian qui peut influencer le changement, mais aussi les évolutions et l'expérimentation vers une application starter.

Il me semble que nous avons convenu que le nouveau centre de données permettrait de développer des prestations pour une clientèle spécifique.

M. Jérôme BERNARD : On nous a donné pour consigne de gérer la structure, sans financement. Nous avons approché la région et le département plusieurs fois, mais cela n'était plus possible. À ce stade, il fallait se poser les bonnes questions et refuser d'endetter le syndicat pour des besoins qui ne seraient pas essentiels. Nous avons demandé au service de revoir leur position, et Jean-Charles leur a donné les éléments pour justifier notre décision de ne pas suivre cette voie, et de sécuriser au maximum notre site actuel.

M. Max TOURVIEILHE : En ce qui concerne la réorganisation, nous avons décidé de suivre une orientation qui implique l'utilisation de subventions. Cependant, nous sommes conscients qu'il est important de se remettre en question si nous ne parvenons pas à les obtenir. Heureusement, cette question a été réétudiée, ce qui nous a permis de prendre une décision lucide et de repartir sur la bonne solution après avoir fait une pause.

M. Jean-Luc CHAUMONT : Comment se passe la situation ailleurs ?

M. Jean-Charles MANRIQUE : Il existe de nombreuses structures similaires à Numérian, offrant de multiples possibilités. Cependant, la particularité de toutes les solutions numériques de Syndicat Mixte est leur capacité à associer leurs usages et infrastructures. Toutes les réponses seront disponibles en juin prochain, après avoir sécurisé et ramené les équipements sur place. La deuxième phase impliquera une négociation pour remplacer les machines par des équipements plus puissants et adaptés. Le projet vise à créer la première plaque étoile SecNumCloud en France.

M. Jean-Luc CHAUMONT : Il y a des serveurs ici ainsi que des serveurs à Privas, est-ce que cela signifie que nous allons rapatrier tous les serveurs ici ?

M. Jean-Charles MANRIQUE : En ce qui concerne Privas, la solution actuelle consiste à créer une redondance à Valence et dans d'autres endroits. En ce qui concerne les données sensibles, nous appliquons le principe de la redondance en étoile, où plusieurs serveurs peuvent prendre en charge la charge de travail en cas de défaillance d'un serveur. Idéalement, nous devrions avoir au moins cinq serveurs pour assurer une redondance efficace.

M. Max TOURVIEILHE : En cas d'incendie ou d'autres catastrophes, toutes les données sont immédiatement redondantes sur un autre site. L'objectif est de garantir que rien ne soit perdu en cas de sinistre, ce qui est l'élément le plus important.

Il mentionne le chapitre 61 qui concerne les "autres charges externes", pourquoi une augmentation de la capacité de 110 000 à 261 000 ?

M. Jean-Charles MANRIQUE : Certaines choses prévues pour 2022 n'ont pas été réalisées et ont été reportées à 2023.

**Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le vote du Budget Primitif 2023 du Syndicat Mixte Numérian.**

### 3. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU DGS DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN AUPRÈS DE L'EPIC NUMÉRIAN

---

La convention de mise à disposition du DGS du Syndicat Mixte Numérian auprès de l'EPIC est une nécessité découlant des dispositions réglementaires régissant le fonctionnement de l'EPIC.

En effet, comme cela a été objectivement observé fin 2022, seul le directeur de l'EPIC a la qualité de représentant légal, empêchant ainsi le Président de signer tout acte autre que la nomination du directeur. Ce dernier pouvant quant à lui déléguer sa signature à des responsables au sein de l'EPIC Numérian.

C'est pourquoi, il est proposé de mettre à disposition le DGS du Syndicat Mixte Numérian auprès de l'EPIC afin d'y assurer les fonctions de directeur et permettre ainsi un fonctionnement normal de la structure.

Il apparaît en conséquence, et au vu des conclusions de l'audit juridique présenté en Conseil Syndical et en Conseil d'Administration en février dernier, que la question de la double nature juridique de Numérian nécessite d'être traitée, compte tenu de l'insécurité juridique qu'elle présente et de l'impossibilité d'en justifier l'efficacité réelle.

- **Intervention des élus :**

Mme Christelle REYNAUD : L'ambiguïté des statuts des salariés est préoccupante, car cela pourrait nous exposer à des poursuites de la part de ces derniers. Il est crucial que cette structure ne soit pas mise en danger sur le plan administratif et juridique.

M. Jean-Charles MANRIQUE : Les salariés de droit privé relèvent de la juridiction des prud'hommes. Pour les contrats à durée déterminée (CDD), la durée maximale est de 18 mois dans le privé, tandis que dans le public, elle est de 6 ans.

M. Christophe MONTBLANC : Si les personnes faisant partie de l'EPIC (Établissement public à caractère industriel et commercial) passent au statut de salarié de droit commun, il sera nécessaire de fournir des ressources supplémentaires.

M. Jean-Charles MANRIQUE : Le coût ne devrait pas augmenter, mais cela prendra plus de temps pour effectuer les rémunérations.

M. Khalid ESSAYAR : Numérian lui évoque une histoire troublante, mais il a écouté attentivement jusqu'au bout et a apprécié la vision d'avenir de M. Manrique. Il a souligné que l'avenir de l'entreprise serait déterminé par cette vision. Il est là depuis 22 ans et a vu plusieurs directeurs passer, mais se montre rassuré.

**Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition du DGS sur l'EPIC Numérian.**

### 4. RIFSEEP

---

La délibération précédente relative au RIFSEEP (2017) contenait un grand nombre d'imprécisions voire d'erreurs résultant de copier-coller malheureux, ainsi que des lacunes manifestes, notamment l'oubli de cadres d'emplois et de grades (administrateur, ingénieur, rédacteur) et des montants d'IFSE et de CIA dont la détermination semblait relever de l'intuition plus que d'une analyse rigoureuse.

C'est pourquoi il est proposé non seulement de disposer d'un régime dit RIFSEEP solide juridiquement et intégrant les montants plafonds de l'État, dans le respect de la règle de l'analogie fixée depuis les lois de décentralisation.

**Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la délibération relative à la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.**

## 5. ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CONDILLAC AU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

---

La commune de Condillac a entériné son adhésion au Syndicat Mixte Numérian lors de sa dernière assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver sa demande d'adhésion conformément aux statuts du Syndicat Mixte NUMÉRIAN (article 17).

Le conseil syndical sera, le cas échéant, saisi en séance de toute demande d'adhésion intervenue entre-temps.

**Le Conseil syndical approuve à l'unanimité la demande d'adhésion de la commune de Condillac.**

## 6. POINT DIVERS

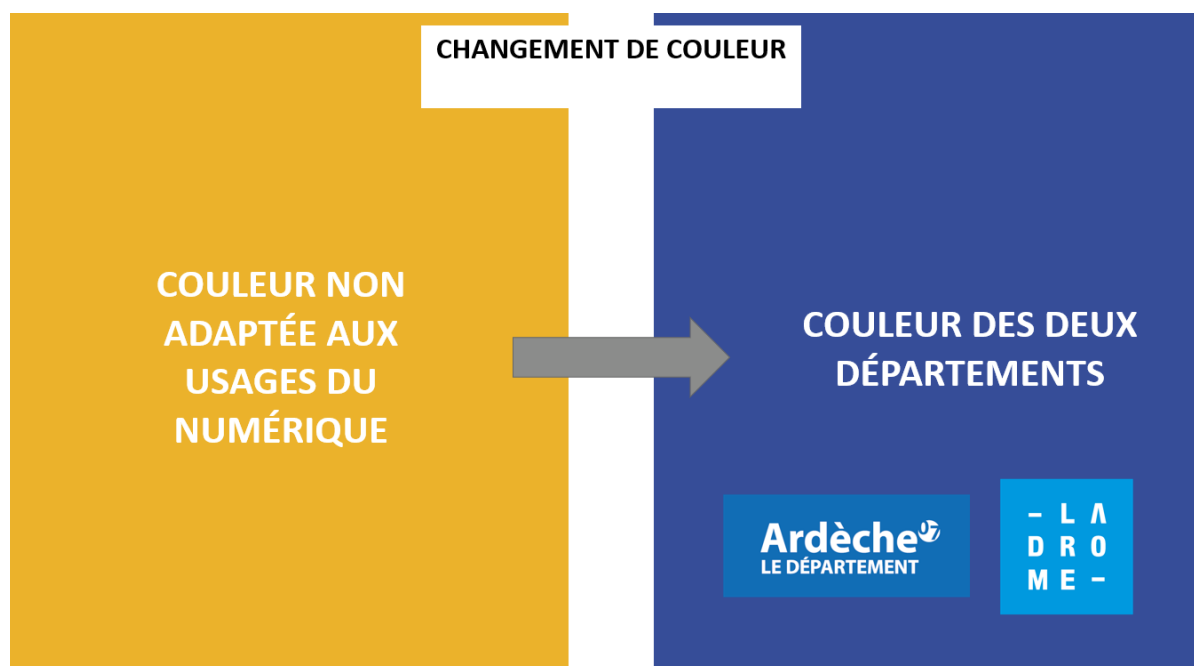
---

Le Conseil Syndical a voté à l'unanimité en faveur de la modification du tableau des effectifs du Syndicat Mixte NUMERIAN en inscrivant sur celui-ci, la mise à disposition du Directeur Générale des Services, Monsieur Jean-Charles MANRIQUE, sur l'EPIC NUMERIAN pour 5%.

### - Evolution du logo Numérian

Mme Stella Bsereni mentionne que le logo a été créé par Emilien et Victoria.

Victoria nous présente le projet de logo :





#### PROPOSITION 1

- POLICE MASSILIA
- N COMME CHEMIN, SERVANT DE MOYEN D'ALLER DE L'AVANT, LES FINES BANDES SONT ICI POUR FAIRE RAPPEL AUX CÂBLES, AUX LIGNES.
- LOGO CONTEMPORAIN UTILISANT DES CODES DITS "VINTAGES" POUR RAPPELER QUE MÊME SI LA MARQUE VA DE L'AVANT, ELLE A UNE HISTOIRE.
- LES COURBES PRÉSENTES FONT RAPPEL À LA FLEXIBILITÉ, À LA CAPACITÉ DE S'ADAPTER AU MONDE TANDIS QUE LES LIGNES DROITES RAMÈNENT DE LA RIGUEUR.



#### PROPOSITION 2

- POLICE MASSILIA
- STYLE TRÈS CONTEMPORAIN
- LE N PRÉSENT AU CENTRE DES FORMES, CELLES-CI REPRENENT L'IDÉE DES DEUX TERRITOIRES AVEC NUMÉRIAN AU CENTRE DE CEUX-CI
- LE BUT ÉTAIT D'AMÉLIORER LE VISUEL PRÉSENT EN LE RENDANT PLUS LÉGER ET PLUS CLAIR

- Interventions élus :

M. Jean-Luc CHAUMONT : Intervient en suggérant qu'il serait préférable de supprimer la deuxième lettre "N" et de faire commencer le mot "Numérian" avec le logo "N".

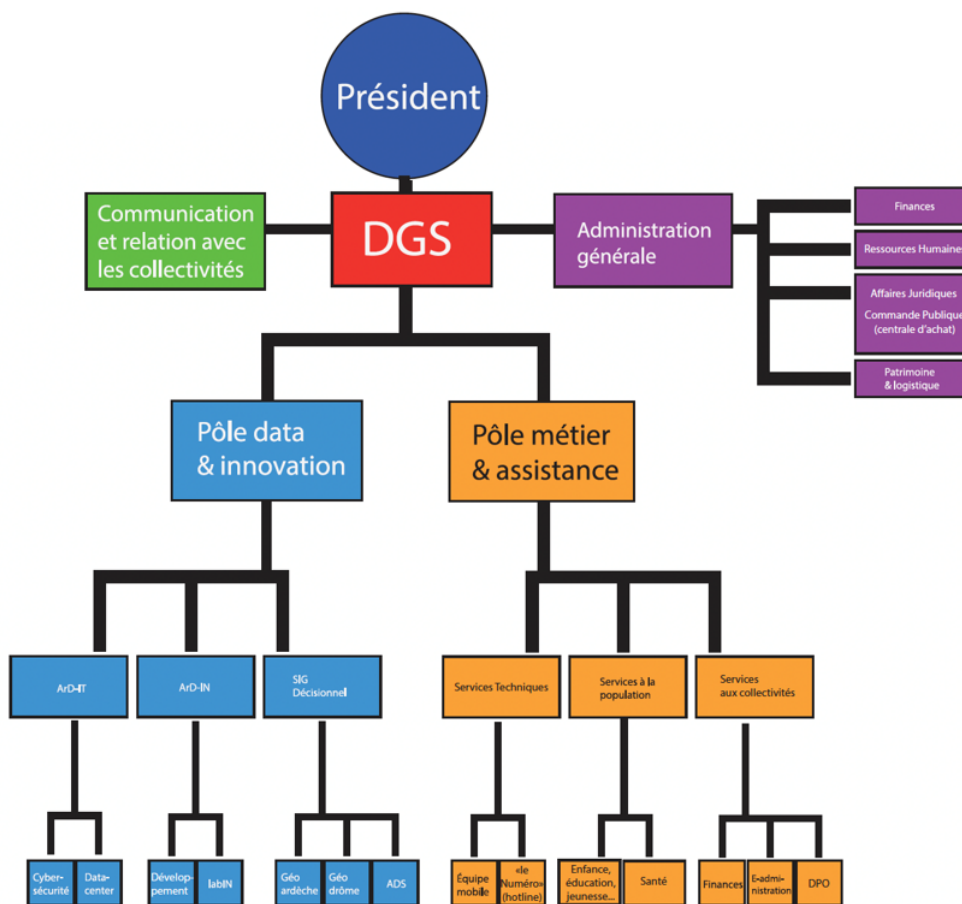
M. Jérôme BRUN : N'est pas contre le changement, mais ce qu'il déplore, c'est le manque de lien avec l'Ardèche et la Drôme.

La deuxième proposition de logo a été votée à l'unanimité par tous les membres du Conseil Syndical.

- LOGO FINAL :



- Organigramme



M. Jean-Charles Manrique a présenté l'organigramme de l'entreprise en mettant en avant la création de trois pôles distincts, à savoir l'administration générale, l'innovation/DATA et le pôle métier et assistance.

Il a ensuite expliqué en détail le pôle DATA et innovation, qui est constitué de trois principaux services :

- ArDIT (Ardèche Drôme IT),
- ArDIN (Ardèche Drôme Innovation)
- SIG Décisionnel (un système d'information géographique qui permet l'aide à la décision, dont Numérian est sur le point d'en faire l'acquisition).

En outre, il a détaillé les trois services du pôle métier et assistance, qui sont les services techniques, les services destinés à la population et les services destinés aux collectivités.

• Intervention élus :

Mme Julie ROUDIER : Y aurait-il possibilité de faire évoluer le site périscolaire actuel ?

M. Jean-Charles MANRIQUE : D'ici Janvier prochain, nous aurons d'autres solutions à vous apporter.

Mme Julie ROUDIER : En tant qu'utilisatrice, il y a certaines fonctionnalités simples qui ne sont pas disponibles sur ce logiciel, telles que la possibilité d'envoyer des SMS groupés. Elle souhaiterait une application qui inclut cette fonctionnalité de SMS, car bien que le logiciel CIRIL fonctionne bien mais ne répond pas à tous ses besoins.

M. Jean-Charles MANRIQUE : Prend l'exemple de l'assassinat à proximité du tribunal de Privas, il est à noter que toutes les écoles ont été fermées, mais les parents n'ont été informés d'aucune manière, que ce soit par SMS ou autrement.



Mme Julie ROUDIER : Précise qu'en ce qui concerne les écoles primaires, il est plus approprié de travailler directement avec l'enseignant, sinon cela ne serait pas cohérent. Quant au collège, il est préférable de travailler davantage du côté des parents.

M. Jérôme BERNARD : Le logiciel doit être compatible avec l'Éducation nationale et permettre une communication entre les enseignants et les parents.

Mme Julie ROUDIER : Nous pourrions nous limiter au niveau communal et périscolaire sans nécessairement intégrer l'Éducation nationale.

M. Jérôme BERNARD : Nous passerons d'un ENT à un ENEJ (Espace Numérique Éducation Jeunesse)

**Le nouveau Conseil Syndical se déroulera le 22 juin à 9h30.**

**La séance est levée à 11h45.**